

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT—LES ESSARTS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE :
AU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

Par arrêté n° A002-25 du 08/04/2025, le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet mentionné ci-dessus, du lundi 12 mai 2025 à 9h au lundi 26 mai à 17h30.

Cette procédure vient mettre à jour le PLUIH au titre des études de dérogation à la Loi Barnier, dans les zones d'activités situées le long de la RD 137, de la RD 160 et de l'autoroute A87.

Mise à disposition du dossier

Les dossiers seront disponibles, en version papier et numérique, au siège de la Communauté de communes et dans chaque mairie concernée, ce uniquement pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pour chacune d'entre elles, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes et sur ceux des communes.

Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, **reçues uniquement pendant la durée de l'enquête** :

- Sur les registres ouverts au siège de la Communauté de communes, dans chacune des mairies concernées aux jours et heures habituelles d'ouverture au public ;
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Monsieur Jean-Jacques FERRÉ, et reçu uniquement pendant la durée de l'enquête publique, au siège de la Communauté de communes 2, rue Jules Verne 85250 Saint-Fulgent ;
- Par courriel à l'adresse suivante : plui@paysfulgentessarts.fr, en indiquant en objet « enquête publique révision allégée 3 » ;
- Les observations émises par voie dématérialisée et par courrier, et reçues dans les délais fixés de l'enquête publique, seront consultables par le biais du registre papier ouvert à la Communauté de communes.

Permanences du commissaire-enquêteur

Par décision n° E25000056/85, du 20/03/2025, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné un commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête : **Monsieur Jean-Jacques FERRÉ**. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, en mairie aux jours et horaires suivants :

LIEU DE PERMANENCE	ADRESSE / TEL	DATES ET HEURES
Saint-Fulgent	20 rue Nationale 85250 Saint Fulgent 02.51.42.62.26	Lundi 12 mai 2025 9h-12h30
Chavagnes-en-Paillers	2 Place des Justes 85250 Chavagnes en Paillers 02.51.42.21.06	Mercredi 14 mai 2025 9h-12h30
La Merlatière	2 rue de La Tuilerie 85140 La Merlatière 02.51.40.52.21	Mardi 20 mai 2025 8h30-12h
Sainte-Florence	6 rue Gaston Chaissac 85140 Sainte-Florence 02.51.66.01.01	Vendredi 23 mai 2025 14h-17h
Essarts-en-Bocage	51 rue Georges Clemenceau 85140 Essarts en Bocage 02.51.62.83.26	Lundi 26 mai 2025 13h30-17h30

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue au siège de l'enquête publique : Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts, 2 rue Jules Verne 85250 SAINT-FULGENT, Tel : 02.51.43.81.61 / contact : Mme DELOUVEE Coraline.

A l'issue de l'enquête, et après modifications éventuelles pour tenir compte de l'avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n° 3 du PLUIH.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts, sur le site internet de la Communauté de communes, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.